

PROCÈS-VERBAL

Mme Claire BAILLIF
14, allée des bégonias
Bois-de-Nèfles
97490 Sainte-Clotilde
Commissaire enquêteur

À

MONSIEUR LE MAIRE,
De la Commune de SAINT-ANDRE
Place du 2 décembre- BP 505
97440 SAINT-ANDRE

À l'attention de Monsieur Tiliben GOPAL PANON

Objet : Notification du Procès-Verbal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-André.

Par décision N° E22000029/97 du 13 décembre 2022 le Tribunal Administratif de la Réunion, m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique citée ci-dessus.

Aussi l'Autorité Organisatrice, qui est la Commune de Saint-André, m'a contacté et m'a fait parvenir l'arrêté N° 105-2023 en date du 30 janvier 2023, afin de m'indiquer les modalités de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 février 2023 au 17 mars 2023 inclus.

Le commissaire enquêteur certifie que :

- Qu'elle a pris possession du dossier, puis signé, coté et paraphé le registre d'enquête publique. Ce document a été tenu à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville de Saint-André, et un registre également à la Direction de l'Urbanisme, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des services de cette Mairie.
- Qu'elle s'est tenue, à l'Hôtel de Ville de Saint-André, à disposition de toutes les personnes intéressées, afin de recueillir leurs observations ou réclamations éventuelles les :

LIEUX	DATES	HORAIRES
À l'Hôtel de Ville de Bras-Panon	15/02/2023	08H30-12H30
	22/02/2023	13H00-16H00
	01/03/2023	08H30-12H30
	08/03/2023	13H00-16H00
	17/03/2023	13H00-16H00

- Que la publicité réglementaire a bien été assurée tant par affichages à l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la Direction de l'Urbanisme et en mairies annexes, ainsi que les publications d'avis d'enquête dans la presse. Et enfin, l'affichage de panneaux sur les sites concernés par l'enquête (Grand Place, Terrain Settama) et en mairies annexes relatifs à l'ouverture d'enquête publique, a été réalisé.

Cette enquête s'est déroulée du 15 février 2023 au 17 mars 2023 inclus, et ce conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté communal N° 105-2023, je me suis tenue à disposition du public aux cours des 5 permanences en Mairie de Saint-André.

Au cours de ces permanences :

2 observations écrites ont été consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public, (et pas d'observation orale) :

OBSERVATION N°1 :
Mme Claude LESTOILLE

- **Mme LESTOILLE Claude**
- a écrit le 01/03/2023 dans le registre:

« Dans le cadre des aménagements urbains, il serait souhaitable que les aires de stationnement vélos soient protégés du soleil et de la pluie. Il pourrait même être opté de les couvrir par du photovoltaïque qui pourrait permettre de charger les vélos électriques et/ou les smartphones. »

OBSERVATION N°2 :
M. David CARPAYE

- **M. David CARPAYE**
- A écrit sur la boîte mail dédiée à l'enquête publique (enquete_publicue_modification_1_plu@saint-andre.re) le 02/03/2023 :

« Bonjour, je souhaite avoir plus de précision sur les emplacements réservés N 64 et N 65
Quelles sont les parcelles concernées ? Pouvez-vous m'envoyer un plan ?
Bien cordialement
David Carpaye
0692070069 »

- A noter que
- **M. RAZEBASSIA Eric Jérôme et Mme RAZEBASSIA Marie Bénédicte**

Sont venus consulter le dossier d'enquête et ont signé le registre, sans laisser d'observations.

Par contre, **aucun** courrier n'a été reçu en Mairie.

PROCÈS-VERBAL

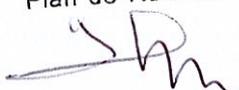
**Remis en main propre à Monsieur Tiliben GOPAL PANON
Directeur Général Adjoint Aménagement et Grands Projets à la Mairie de Saint-André
Les observations reçues**

Le commissaire enquêteur demande au Maître d'Ouvrage, de bien vouloir produire, dans le délai approprié, ses analyses sur les remarques faites par ces **deux** observations.

Ces observations doivent être communiquées par écrit, au commissaire enquêteur, dans un délai maximum de quinze jours à réception du Procès-Verbal comme stipulé dans l'article 8 de l'arrêté préfectoral.

Fait à Saint-Denis, le 21 mars 2023

Remis en main-propre le 21 mars 2023 à 17H00 à M. GOPAL PANON, Directeur Général Adjoint Aménagement et Grands Projets à la Mairie de Saint-André

Le Pétitionnaire :	Le commissaire enquêteur :
<p>M. Tiliben GOPAL PANON Directeur Général Adjoint Plan de Relance</p>  <p>Tiliben PANON</p>	<p>Mme Claire BAILLIF</p> 